

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/10/08/2020015744/justel>

Dossier numéro : 2020-10-08/06

Titre

8 OCTOBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2020 portant des mesures temporaires dérogatoires, dans le cadre de la crise du COVID-19, à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 15-10-2020 page : 74396

Entrée en vigueur : 10-09-2020

Table des matières

Art. 1-10

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 12, alinéa 1er, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2020 portant des mesures temporaires dérogatoires, dans le cadre de la crise du COVID-19, à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises, les mots " à 18 " sont remplacés par les mots " à 17 ".

[Art. 2](#). Dans l'article 14, alinéa 1er, du même arrêté, les mots " ces frais " sont remplacés par les mots " les frais visés à l'article 15 ".

[Art. 3](#). Dans l'article 19, alinéa 1er, du même arrêté, les mots " article 19 " sont remplacés par les mots " article 18 ".

[Art. 4](#). Dans l'article 21 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° le mot " par " est abrogé ;

2° les mots " article 19 " sont remplacés par les mots " article 18 ".

[Art. 5](#). Dans l'article 24 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1er, les mots " article 19 " sont remplacés par les mots " article 23 " ;

2° à l'alinéa 3, les mots " article 24 " sont remplacés par les mots " article 23 ".

[Art. 6](#). Dans l'article 25 du même arrêté, les mots " article 24 " sont remplacés par les mots " article 23 ".

[Art. 7](#). Dans l'article 27, alinéa 1er, du même arrêté, les mots " article 27 " sont remplacés par les mots " article 26 ".

[Art. 8](#). Dans l'article 30, alinéa 2, du même arrêté, les mots " article 30 " sont remplacés par les mots " article 29 ".

[Art. 9](#). Dans l'intitulé de l'annexe du même arrêté, les mots " et 25 " sont remplacés par les mots " et 24 ".

[Art. 10](#). Le présent arrêté produit ses effets le 10 septembre 2020.